

Edito :

L'information de tous les acteurs du territoire est fondamentale dans un contexte de gestion intégrée des risques naturels. Afin de vous tenir informé de l'état d'avancement du projet, le Pays du Grand Briançonnais a ouvert une page Web sur son site Internet : www.paysgrandbrianconnaiss.fr
Cette newsletter a donc pour but de vous informer sur l'état d'avancement ainsi que les temps forts du projet mais également les renseignements mis à jour sur le site.

Qu'est ce que le projet de gestion intégrée des risques naturels?

C'est dans le cadre de la CIMA-POIA que l'Etat, les Régions Provence-Alpes-Côte d'Azur et Rhône-Alpes ont décidé de lancer un projet de gestion intégrée des risques naturels en montagne à partir de 7 sites pilotes volontaires. Le Pôle Grenoblois des Risques Naturels (PGRN) assure l'appui méthodologique et fait le lien entre les sites.

Qu'appelle-t-on gestion intégrée des risques ?
Au niveau de ces territoires, l'enjeu est l'émergence d'une véritable gouvernance locale des risques naturels avec une intégration pérenne de cette problématique très en amont dans les projets du territoire. L'objectif est d'éviter que la prévention des risques naturels ne soit perçue seulement comme une contrainte réglementaire extérieure (le PPR et ses contraintes d'urbanisme, ...) ponctuée à intervalles variables par des crises sonnantes et trébuchantes au développement du territoire.

Le Pays du Grand Briançonnais est l'un des 7 sites pilotes français. C'est un territoire typiquement montagnard, caractérisé par un relief accidenté soumis à de nombreux risques naturels : avalanches, chutes de blocs, glissements de terrain, crues torrentielles, etc... Ces risques ont un impact sur la cohésion et le développement de l'habitat et l'exercice des activités économiques locales. De plus, le territoire est caractérisé par une économie touristique motrice de l'économie du territoire impliquant une forte fréquentation avec une population pouvant être multipliée par 5 à des périodes correspondant parfois au moment où certains aléas sont très marqués (avalanches). Cet aspect augmente encore la vulnérabilité déjà forte de notre territoire face aux risques naturels.

L'avancement du projet :

Le projet a débuté pour le Pays du Grand Briançonnais en mars 2010. Si ce travail s'achèvera avec l'élaboration d'une gestion des risques partagée à l'échelle du Pays, il débute par un état des lieux sur la problématique de la gestion locale.

Ce diagnostic se déclinant en plusieurs étapes, il se clôturera par la définition d'action à mettre en oeuvre. Cette première année se décompose donc en trois phases :

- Réalisation des deux premières phases du diagnostic : elle s'est faite durant les mois de mars et avril 2010
- Identification de sites tests : défini comme des micros laboratoires, ils seront destinés à expérimenter des méthodes de gestion intégrée des risques innovantes, prenant en compte toutes les spécificités du territoire mais également en élaborant des pistes ou méthodologies de travail intégrant toutes les personnes et institutions présentes et actives sur le territoire.
- Synthèse, restitution et échanges entre les sites tests : il constituera un temps de réflexions et de discussions important et permettra de constater les premiers bénéfices de la gestion intégrée mais aussi de mettre en lumière les difficultés rencontrées par chacun des sites tests et d'essayer de trouver des solutions communes grâce à un échange d'expérience.

Le projet s'étalera sur trois ans. Les sites tests permettront de préparer un plan d'action opérationnel qui pourra concerner par la suite, tout maître d'ouvrage du territoire.

Connaissez vous ...

La Réserve Communale de Sécurité Civile

Composée de bénévoles, elle est chargée, sous la seule autorité du maire, d'apporter son concours à celui-ci dans les situations de crise, mais aussi dans les actions de préparation et d'information de la population, comme dans le rétablissement post-accidentel des activités. Elle contribue à ces actions en s'appuyant sur les solidarités locales et en les développant. Suivant la volonté de la commune et ses besoins, elle pourra être chargée de tout ou une partie des missions énumérées dans l'article L.1424-8-1.

Contact :
Amandine Crévolin Tel : 04.92.23.04.46 / Fax : 04.92.53.98.61
risques@paysgrandbrianconnaiss.fr



Newsletter Mission Risques